

 CDBaD 18 Comité du Cher de Badminton	Championnat Départemental Interclubs	Annexe 7
	Déroulement d'une rencontre de phase finale	Adoption : 13/09/2025 Entrée en vigueur : 13/09/2025 Validité : saison 2025 / 2026
		Nombre de pages : 2

L'équipe-hôte est responsable de l'organisation sportive (aménagement du gymnase, tenue de la table de marque) et en supporte les frais.

1. CONVOCATIONS

La date, l'heure et le lieu de la phase finale sont donnés en temps voulu par la CDI.

2. ACCUEIL DES EQUIPES ET DU JUGE-ARBITRE

L'équipe-hôte se tient à disposition des équipes et du juge-arbitre qu'elle reçoit pour l'organisation.

3. VOLANTS

Chaque équipe fournit des volants à proportion égale.

4. GYMNASSE

- 4.1. Le nombre minimum de terrains requis est de 4. Les matchs pourront se dérouler en parallèle sur deux terrains ou plus.
- 4.2. Le gymnase est ouvert au moins 1h15 avant le début de la journée.
- 4.3. Il est souhaitable d'avoir des chaises d'arbitres.

5. TABLE DE MARQUE

L'équipe hôte doit prévoir des moyens informatiques (PC, imprimante, papier, stylos, plaquettes) et humains suffisants pour la tenue correcte de la table de marque

6. DEROULEMENT DE LA JOURNÉE

Un premier tour a lieu le matin. Chaque équipe amène à manger et à boire pour le repas du midi et tout le monde partage. Le deuxième et le troisième tour se déroulent l'après-midi. L'heure de début du deuxième tour est fixé par le juge-arbitre.

7. DECLARATION DE PRESENCE ET COMPOSITION D'EQUIPE

- 7.1. Les capitaines doivent ~~remettre au juge arbitre leur déclaration de présence (formulaire 2) dès leur arrivée dans la salle ou avoir déclaré au préalable saisir~~ leur composition d'équipe sur BadNet.
- 7.2. La réunion du juge-arbitre avec les capitaines devra avoir lieu au plus tard 45 minutes avant l'heure prévue de la rencontre. ~~Le juge arbitre remet aux capitaines qui le souhaitent la liste des joueurs de l'équipe adverse ainsi que la liste de ses propres joueurs.~~ Il fixe l'heure limite de validation par les capitaines des compositions de leur équipe sur BadNet, avec un minimum de 15 minutes pour valider la composition de son équipe. ~~Le juge arbitre fixe l'heure limite de remise des compositions des équipes, avec un minimum de 15 minutes avant de restituer la feuille.~~
- 7.3. Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe. Ne ~~pourront~~ peuvent figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs ~~mentionnés~~ validés sur la ~~déclaration~~ feuille de présence. Une fois ~~remise~~ validée par les capitaines, la composition ne peut ~~pas~~ être modifiée, excepté dans les cas prévus à l'article 13 du règlement de la compétition, relatif au remplacement d'un joueur.
- 7.4. Le juge-arbitre ~~remet~~ donne ou met à disposition des ~~aux~~ capitaines la feuille de rencontre.
- 7.5. L'ordre des matchs est déterminé par le juge-arbitre afin d'améliorer le déroulement de la rencontre (équité sportive, respect des temps de repos, enchaînement des matchs...). ~~Si les deux capitaines sont d'accord sur un ordre, ils peuvent le proposer au juge arbitre.~~ Si un ordre proposé est compatible avec un bon déroulement de la rencontre selon l'avis du JA, l'ordre proposé est utilisé pour le déroulement de la rencontre. Si plusieurs ordres proposés sont compatibles, c'est le JA qui décide lequel est utilisé.

 CDBaD 18 Comité du Cher de Badminton	Championnat Départemental Interclubs	Annexe 7 Adoption : 13/09/2025 Entrée en vigueur : 13/09/2025 Validité : saison 2025 / 2026
	Déroulement d'une rencontre de phase finale	Nombre de pages : 2

8. RETARD D'UNE EQUIPE

8.1. En cas de retard :

- ~~- Le capitaine de l'équipe en retard est tenu de contacter le juge-arbitre de la rencontre dès que possible pour prévenir du retard.~~
- ~~- Pour un retard d'une heure maximum par rapport à l'horaire prévu de dépôt de la déclaration de présence, la rencontre doit être lancée dès l'arrivée des retardataires.~~
- ~~- Pour un retard de plus d'une heure par rapport à l'horaire prévu de dépôt de la déclaration de présence, la rencontre est perdue par forfait.~~

8.1. En cas de retard d'une équipe ou de joueurs :

- Le capitaine de l'équipe en retard est tenu de contacter le juge-arbitre de la rencontre dès que possible pour prévenir du retard.
- Pour un retard de 30 minutes maximum par rapport à l'horaire prévu, la rencontre doit être lancée dès l'arrivée des retardataires.
 - Dès qu'une équipe est composée de 4 joueurs (avec au moins 1 homme et au moins 1 femme), elle est considérée comme complète. L'équipe doit être considérée comme complète au plus tard 45 minutes après l'horaire prévu dans le calendrier.
 - Le juge-arbitre lancera la rencontre dès que les 2 équipes seront complètes.
- Pour un retard d'une équipe de plus de 45 minutes par rapport à l'horaire prévu, la rencontre est perdue par forfait.
- Pour un retard d'un joueur de plus de 45 minutes par rapport à l'horaire prévu, les matchs auxquels devait participer ce joueur sont considérés comme perdus par forfait.
- En cas de retard d'une équipe ou de joueurs, les matchs qui n'auront pu être joués pendant le créneau horaire de la rencontre à cause de ce(s) retard(s) seront considérés comme perdus par forfait pour l'équipe des joueurs fautifs.

8.2. Le juge-arbitre consignera dans son rapport les faits. L'équipe en retard devra dans les 5 jours suivants envoyer à la CDI un e-mail explicatif. La CDI décidera en fonction des explications de la sanction et/ou de l'amende éventuelle.

8.3. La CDI se réserve le droit d'assouplir ces règles notamment en cas de situation exceptionnelle.